

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 25 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h25, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie ;
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Pouvoirs (2) : Mme DA RUGNA Roselyne donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien
Mme MARTIN Elisabeth donne pouvoir à M. AUBIN Olivier

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ROUSSEL Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la précédente séance à l'unanimité.

3) DELIBERATION N°2026-033 : ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES ET A LA FEDERATION NATIONALE

Le maire rappelle au conseil que les référents à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale ont déjà été désigné par délibération n°2026-018 :

Mme Elodie CORBINEAU comme référent forêt et son suppléant M. François HIOLLE pour représenter la commune des Clefs auprès des différentes instances forestières.

Le Maire fait état des actions et du rôle tenus par la Fédération nationale des communes forestières et son réseau. Tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

Il expose l'intérêt pour la commune des Clefs d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, d'un montant de 596,38 EUR pour 2026.

4) DELIBERATION N°2026-034 : CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Le Maire rappelle au conseil que l'ONF procède à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois non groupés avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la mairie, via un mandat de facturation.

Dans ce cadre, la commune peut choisir :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre en charge l'émission des factures électroniques vis Chorus Pro, sur la base d'un bordereau de facturation mis à notre disposition par l'ONF sur le Portail des collectivités,
- Soit de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus pro, pour le compte de la commune. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF. Il pourra être mis fin à tout moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

Il est précisé que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

5) DELIBERATION N°2026-035 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU CDAS 2026

Le Maire propose au conseil municipal de demander au Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2026 de subventionner les quatre opérations suivantes :

- Amélioration du confort d'été de l'école primaire,
- Téléphonie et informatique de la nouvelle mairie,
- Réaménagement de l'accès au Château et création d'une terrasse,
- Travaux d'enrobés des routes ainsi que la création de 2 caniveaux

- 1) Amélioration du confort d'été de l'école primaire :

Devis LECUYER STORES :	39 416,56 € H.T.
Total estimatif :	39 416,56 € H.T.

Le maire propose le plan de financement prévisionnel :

Département (CDAS 2026) :	15 766, 62 € H.T.	40,00 %
Etat (DETR 2026) attribué par arrêté du 16 juin 2026	15 757,00 € H.T.	39,98 %
Total subvention :	31 523,62 € H.T.	79,98 %
Autofinancement de la Mairie :	7 892,94 € H.T.	20,02 %
Total :	39 416,56 € H.T.	100,00 %

- 2) Nouvelle Mairie : Téléphonie et informatique

Devis Aravis Informatique - Téléphonie :	4 055,00 € H.T.
Devis Aravis Informatique - Informatique :	12 194,51 € HT.
Total estimatif :	16 249,51 € H.T.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Département (CDAS 2026) :	6 499,80 € H.T.	40 %
Autofinancement de la Mairie :	9 749,71 € H.T.	60 %
Total :	16 249,51 € H.T.	100 %

- **3) Réaménagement de l'Accès au château et création d'une terrasse :**

Devis SAEV (accès au Château) :	15 387,00 € H.T.
Devis SAEV (création d'une terrasse) :	14 400,00 € HT.
Total estimatif :	29 787,00 € H.T.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Département (CDAS 2026) :	11 914,80 € H.T.	40 %
Département (Produit des Amendes de Police 2026) :	8 936,10 € H.T.	30 %
Autofinancement de la Mairie :	8 936,10 € H.T.	30 %
Total :	29 787,00 € H.T.	100 %

- **4) Travaux d'enrobés Route des Envers des Clefs, Route de la Charbonnière ainsi que création de 2 caniveaux Route de la Charbonnière :**

Devis La COLAS, Route des Envers des Clefs :	40 132,40 € H.T.
Devis La COLAS, Route de la Charbonnière :	15 163,80 € H.T.
Devis BASSO Pierre et Fils :	7 286,00 € H.T.
Total :	62 582,20 € H.T.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Département (CDAS 2026) :	25 032,88 € H.T.	40%
Autofinancement de la Mairie :	37 549,32 € H.T.	60%
Total :	62 582,20 € H.T.	100 %

ACCEPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal.

6) DELIBERATION N°2026-036 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2026

Le Maire propose au conseil de solliciter le Département de la Haute-Savoie au titre du Produit des Amendes de Police 2026 pour subventionner les deux opérations suivantes :

- Réaménagement de l'accès au Château et création d'une terrasse,
- Sécurisation de la cour Est de l'église par le remplacement des barrières.

- **1) Réaménagement de l'accès au château et création d'une terrasse :**

Devis SAEV (accès au Château)	15 387,00 € H.T.
Devis SAEV (création d'une terrasse) :	14 400,00 € HT.
Total estimatif :	29 787,00 € H.T.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Département (Produit des Amendes de Police 2026)	8 936,10 € H.T.	30 %
Département (CDAS 2026) :	11 914,80 € H.T.	40 %
Autofinancement de la Mairie :	8 936,10 € H.T.	30 %
Total :	29 787,00 € H.T.	100 %

- **2) Sécurisation de la cour Est de l'église par le remplacement des barrières :**

Devis Ludovic SUIZE	8 966,97 € H.T.
Total estimatif :	8 966,97 € H.T.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Département (Produit des Amendes de Police 2026)	2 690,09 € H.T.	30 %
Autofinancement de la Mairie :	6 276,88 € H.T.	70 %
Total :	8 966,97 € H.T.	100 %

ACCEPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

DÉCISION DU MAIRE N°2026-003 : Facturation d'un droit de stationnement - Route de Sulens

L'entreprise AVRILLON Eirl appartenant à M. César AVRILLON domiciliée 2583, Route de Sulens 74230 LES CLEFS a stationné une remorque sur le domaine public route de Sulens, du 27 mars au 3 avril 2026, soit sur une durée de 8 jours.

Le tarif du droit de stationnement applicable à l'occupation du domaine public communal mentionnée ci-dessus a été fixé à 10 € par jour.

Un titre de recettes d'un montant de 80 € a été émis.

Le conseil PREND ACTE de la décision n°2026-003.

Enquête mobilité : Le maire informe que la CCVT mène actuellement une enquête auprès des habitants du territoire pour mieux comprendre les déplacements quotidiens des habitants afin d'adapter la communication et les solutions de transport aux besoins : à ce jour, le nombre de réponses recueillis sur la commune des Clefs est limité : 9 réponses seulement (campagne de la CCVT sur les marchés et à la sortie des grandes surfaces). Le questionnaire est disponible sur le site de la CCVT et sur le site internet de la mairie jusqu'au 29 juin 2026.

Réduction des encaissements par Chèques :

Un courrier de la DDFIP du 18 juin 2026 engage les communes à réduire progressivement l'encaissement par chèque à l'horizon 2027, pour les raisons suivantes :

- Caractère fraudogène (+ 50% par rapport aux autres solutions de paiement)
- Délai de traitement long et chronophage
- Coût publique élevé : 2.4 EUR par chèque

Permettra une sécurisation des paiements et une réduction des délais de traitement et d'encaissement des recettes publiques.

Les moyens d'encaissement annuels 2026 pour la commune des Clefs :

Chèques : 2.45 %

Prélèvement : 53,43 %

Virement BDF : 19,61 %

Païement par internet : 7,84 %

Virement interne et autre : 7,60 %

Carte bancaire : 6,13 %

Commission bâtiments :

- La partie charpente du clocher est en mauvais état, raison pour laquelle le coq est penché, devis demandé à Ludovic SUIZE.

- Le Maire donne lecture d'un courrier signé de M. et Mme GEX en date du 22 juin 2026, locataires de l'appartement Cyclamen, situé au dernier étage du bâtiment de l'ancienne école : demande l'installation de volets pour améliorer le confort thermique du logement : la commission bâtiment étudie la demande.

Commission routes :

Les enrobés sont pratiquement terminés, il reste quelques nids de poule à combler (secteur de Plan Bois).
Des barrières en bois ont été posées avant le pont romain pour interdire le stationnement de véhicules.
Chemin des Lys : pose de blocs béton pour limiter la circulation aux gros engins.
Traçage de bandes jaunes jeudi 2/07/26 Route de Sulens pour délimiter l'arrêt des navettes desservant le col de Plan Bois. Les totems seront posés par la CCVT.

Commission scolaire :

Le maire donne lecture d'un courriel signé des Parents d'Elèves reçu le 24 juin 2026 : la fermeture d'une classe est actée pour la rentrée 2026.
Effectif rentrée 2026-2027 : 71 élèves répartis en 3 classes : 24 PS-MS-GS + 22 CP-CE1-CE2 + 25 CM1-CM2

Commission communication :

Un nouveau Les Clefs de l'Info sera rédigé fin juin, début juillet.

Révision des extincteurs prévu le mardi 21 juillet 2026 entre 9h00 et 12h00 permanence MAT-SEC au garage communal. 8 EUR par extincteurs.

Vendredi 26 juin 2026 : Remise des diplômes des CM2 à 16h45 sous le kiosque par le maire. Un bon d'achat à la Librairie des Aravis de 20 EUR sera remis aux élèves de CM2.

Commission urbanisme :

Carte communale à réviser avant février 2028 en fonction du SCoT validé par la CCVT.
Transfert de la compétence en matière de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et de carte communale à la CCVT : à délibérer à l'occasion du prochain conseil municipal.

Il est rappelé que, pour les autorisations d'urbanisme déposées depuis le **1er septembre 2022, la taxe d'aménagement** n'est plus exigible à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Elle est désormais exigible à la **date d'achèvement des travaux**, laquelle est notamment constatée par le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en mairie. Une campagne de sensibilisation sera donc menée afin d'inciter les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme à déposer leur DAACT dans les meilleurs délais, condition essentielle pour permettre la liquidation et le recouvrement de la taxe d'aménagement au profit de la commune.

Le Maire adresse ses remerciements à l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour l'organisation et la réussite de la Fête Champêtre du samedi 20 juin 2026 Cette belle manifestation a rencontré un vif succès et s'est achevée en beauté par un remarquable feu d'artifice. Il tient également à saluer l'engagement de l'ensemble des bénévoles, parents et enfants.

Prochain conseil prévu le jeudi 16 juillet 2026.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
BRIAND Sébastien



La secrétaire de séance,
ROUSSEL Aurélie

